

Août 2020
N° 13



Le courrier de Champoléon

Le mot du maire

Avec un peu de retard, le journal paraît. Depuis le début de l'année, la Commune de Champoléon a connu beaucoup de bouleversements et depuis le 28 juin une nouvelle équipe municipale s'est installée. Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée, et nous allons œuvrer pour la mériter.

Le 3 juillet, j'ai été élu maire par le conseil municipal, avec Mireille MARTIN comme 1ère Adjointe et Jonathan LESOEUR comme 2ème Adjoint ; les différentes commissions ont été mises en place. On peut dire que le 10 juillet au soir, le conseil municipal est devenu opérationnel et il s'est tout de suite mis à la tâche.

Le dimanche 19 juillet, le conseil municipal a été constater sur place les problèmes les plus urgents à régler : le parking du pont du Brout, la Place des Fermonds, le Pont des Gondouins. Des solutions ont été envisagés et nous vous en tiendrons informés.

Deux gros dossiers nous attendent à l'automne :

La mise en place et la gestion d'une solution numérique (site internet) pour vous diffuser en temps réel l'avancement des dossiers, les comptes-rendus des conseils municipaux, etc ...

La problématique de la viabilité de la piste de Pré Chaumette avec la gestion du stock de matériaux provenant du ravin de Blanche.

Vous nous avez élus, et nous vous en remercions encore, mais seuls, nous n'arriverons à rien. Nous comptons sur vous pour nous aider à embellir notre vallée et à faire aboutir les projets qui amélioreront notre vie communale.

Votre Maire, Jean-Pierre-COLLE

Infos



Le Tour de France passera le 1er septembre sur la commune. Une banderole et des fanions ont été installés au pont de Corbières afin de signaler la vallée.

Vie communale



Compteurs d'eau

Les travaux avancent conformément aux prévisions.

Les compteurs sont posés de préférence à l'extérieur des habitations sauf en cas de force majeure où ils sont posés à l'intérieur.

Chaque logement ou gîte doit posséder un compteur conformément au règlement de l'eau établi en 2006.

Lorsque tous les compteurs seront posés, un premier relevé sera fait afin d'établir une base.

Des relevés seront faits régulièrement pour étudier la consommation globale de la population mais également pour vous informer de votre consommation au fur et à mesure de l'année.

La facturation 2021 sera encore faite au forfait et ce n'est que celle de 2022 qui sera calculée selon les m3 consommés. Les tarifs (part fixe et part variable calculée sur la consommation) seront fixés fin 2021.

Nous vous rappelons que le relevé des compteurs se fera par auto relève, ne nécessitant pas d'intervention manuelle.

Et bien évidemment, la mairie se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les explications qui vous sembleraient nécessaires.



Micro-centrale hydroélectrique

Le projet prend forme, les marchés de travaux ont été signés le 8 juillet 2020 par le SyMEnergie05, titulaire du projet

Les travaux doivent commencer le 17 août 2020 et durer jusqu'en novembre ou selon les conditions météorologiques jusqu'au printemps 2021.

Les entreprises adjudicataires sont les suivantes :

SATP pour les terrassements

RANGUIS et MOTTE pour la maçonnerie

PROVENCE ALPES CANALISATIONS pour la tuyauterie

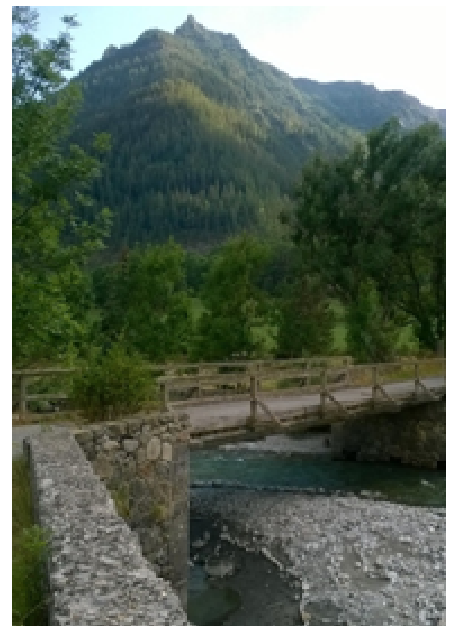
DYNELEC pour l'électricité et l'électromécanique

E++(ITALIE) pour la turbine.

Enfin !!! après 10 ans d'étude, d'enquête, d'avis, de diverses autorisations ce projet va voir le jour.

Travaux prévus au pont des Gondouins

L'étude de la réfection du Pont des Gondouins a été lancée. Deux entreprises seront sollicitées, une pour le remplacement du platelage, l'autre pour la mise en place de rambarde en acier peint avec barreaudage vertical. Nous envisageons les travaux pour l'automne.



Vie communale

Nom des rues et numérotation des habitations

Vous allez prochainement recevoir un courrier de la mairie qui portera votre nouvelle adresse à utiliser. La distribution du courrier, les diverses livraisons seront ainsi facilitées.

Eclairage public

Durant le confinement, la mairie a reçu une lettre du comité citoyen, ainsi que d'autres communes du département, réclamant l'extinction de l'éclairage public la nuit. La commune n'avait pas répondu, et d'ailleurs répondre à qui ??? La mairie de Gap avait fait paraître sur le Dauphiné un article en réponse à la même demande du même comité.

D'autre part, nous avons fait constater par la gendarmerie, la détérioration d'un réverbère (enlèvement du fusible et coupe des fils). Après réparation, il a été remis en panne. Nous avons porté plainte pour détérioration du bien public le 3 août auprès de la Gendarmerie de Saint Bonnet.

Le conseil municipal discutera avec la population pour connaître son avis sur l'éclairage nocturne et les solutions à envisager (extinction, baisse d'intensité, éclairage avec capteurs de présence...)



Vitesse sur nos routes



Beaucoup de résidents de la vallée trouvent que les voitures circulent avec une vitesse excessive. Nous l'avons-nous-même constaté. On a trop tendance à appuyer sur le « champignon ». La route est étroite, beaucoup de virages n'ont pas de visibilité, les vélos, les piétons, Un jour nous sommes à pied et le lendemain en voiture, nous connaissons la route certes, mais ralentissons pour la sécurité de tous. La vitesse est limitée à 80 km/h et à 50 km/h dans les hameaux, mais cela est trop, levons le pied ; 50 km/h dans le virage des Eyrauds !!!!! plutôt 30 Km/h ; 80 km/h entre Le Chatelard et Les Beaumes !!!!! plutôt 60 km/h. Merci d'y faire attention pour le bien de tous.

Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar

Le 16 juillet dernier a eu lieu l'élection du Président de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar.

M. Fabrice BOREL, maire de Forest-Saint-Julien a été élu avec 23 voix sur 40 votants. M. Benoît ROUSTANG, 1^{er} Adjoint de St Michel de Chaillol, n'a eu que 17 voix.

Le 28 juillet les représentants des commissions internes et externes ont été élus.

Jean-Pierre COLLE sera membre représentant au SCOT (Schéma de cohérence territoriale) avec pour suppléant Jonathan LESOEUR ainsi qu'à la CLEDA (Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont) avec pour suppléant Gérald MARTINEZ, maire de St Léger les Mèlèzes.

Jean-Pierre COLLE siège également dans les commissions thématiques : Culture et Patrimoine pour la maison du Berger, Activités de pleine nature et Sports pour le ski de fond, Environnement et GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour tous les problèmes liés au Drac et à ses affluents



Visite de Madame la Sénatrice et de Monsieur le Président de l'Association des Maires de France 05

Nous avons eu la visite de Madame Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes Alpes le 9 juillet et de Monsieur Jean-Michel ARNAUD, Président de L'AMF05 le 22 juillet qui sont venus découvrir la vallée de Champoléon. Nous leur avons montré les différents problèmes que la vallée rencontre, en particulier l'amoncellement des matériaux dans le lit du Drac entre les Clots et les Auberts et la gestion des anciennes digues. Tous deux nous ont donné l'assurance de leur soutien.

Marché de producteurs

Le mercredi 05 août s'est tenu l'unique marché de producteurs de la saison estivale. Peu d'exposants mais beaucoup de monde qui a parcouru les étals et réalisé quelques petites emplettes. L'animation musicale du groupe « CABANAROUM » avec ses chansons au son de l'accordéon, du violon, de la guitare et de la batterie devant l'auberge des Ecrins a été très appréciée.



Les résidents extérieurs à la commune qui souhaitent recevoir ce courrier peuvent laisser une enveloppe timbrée à la mairie. Il leur en sera envoyé un exemplaire..

Mairie—Les Borels—05260 CHAMPOLEON
Ouverture au public :
Mardi de 9 h à 11 h et Jeudi de 14 h à 16 h
Tél : 04.92.55.90.32
Mail : mairie.champoleon05@orange.fr

Rédaction et Edition :
Mairie de Champoléon
IPNS